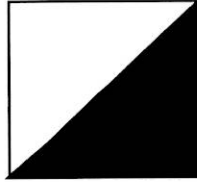


**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE**  
**Stade du Bosquet - 13570 Barbentane**

**MAITRE D'OUVRAGE :** **VILLE DE BARBENTANE**  
 Le Cours  
 13570 - BARBENTANE

**MAITRE D'ŒUVRE :**



**Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD**  
**Architectes D.P.L.G.**  
 223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes  
 1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues  
 Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00  
 Mail : pascal.oligeri @ free.fr

**BUREAU DE CONTRÔLE :**

**APAVE SUD EUROPE**  
 Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65  
 60 Chemin des Fontanille - Eden Village  
 CS 40084 - ZA Agroparc . Bât. 3  
 Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05  
 Mail : marie.aury @ apave.com

**COORDINATEUR S.P.S.**

**E.P.S.I.**  
 Monsieur J. GIANCATERINA  
 485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte  
 Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94  
 Mail : epsi @ wanadoo.fr

**DOSSIER**

B - 12/18

**LE MAITRE D'ŒUVRE**

**D.C.E.**

**GENERALITES**

C.C.T.P.

**LOT N° 04**  
**CLOISON - DOUBLAGE**  
**FAUX PLAFOND**

**LE MAITRE D'OUVRAGE**

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

**Modifications**

Date :	Objet :

## LOT N° 04 : CLOISON – DOUBLAGE – FAUX PLAFOND

### A. GENERALITES CLOISON – DOUBLAGE

#### A.01 – Objet

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot **Cloison – Doublage – Faux Plafond** nécessaire à la construction d'un Club House pour le club de foot de Barbentane situé Stade du Bosquet, quartier Mas Saint Pierre à Barbentane – 13570.

L'entrepreneur devra avoir pris connaissance dans son intégralité des différentes pièces contractuelles du marché, telles que :

- . Le C.C.A.P. ;
- . Les généralités communes à tous les corps d'état et les C.C.T.P. des autres corps d'état ;
- . Les plans et détails de conception architecturale ;
- . Les plans de principes des Structures et Fluides ;

Et tous autres documents faisant partie du marché.

#### A.02 - Limites des prestations des prestations de cloisons et doublages

Le présent lot comprend la réalisation, dans l'enceinte du bâtiment, des travaux suivants :

- . Les doublages en panneaux composites de plaques de plâtre sur murs extérieurs ;
- . Les cloisons de distribution ;
- . Les différents raccords et enduits au droit des parois existantes, scellements, incorporations des menuiseries, appareillages sanitaires et électriques ;
- . L'évacuation de ses propres déchets et gravois.

#### A.03 - Réglementations et Normes

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- . DTU 25.31 - Ouvrages verticaux de plâtrerie ;
- . DTU 25.41 - Ouvrages de plaques de parement en plâtre - plaques à faces cartonées ;
- . DTU et leurs aditifs ;
- . Normes Françaises homologuées ou équivalentes ;
- . Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- . Réglementation concernant la sécurité Incendie dans les établissements recevant du public et en particulier les établissements de type w avec activités de type N de 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- . Réglementation concernant l'isolation acoustique des ERP.

#### A.04 - Qualité et livraison des matériaux

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Oeuvre pour acceptation avant emploi. Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

#### A.05 - Exécution des travaux

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutention, de levage et les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements, chocs et épaufrures des arêtes.

##### Tolérances :

##### - *Implantation :*

2 mm pour les axes des cloisons. Aucune tolérance n'est acceptée, notamment en ce qui concerne la verticalité et l'équerrage des cloisons.

##### - *Planimétrie :*

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les points suivants :

- Planimétrie d'après prescriptions du DTU ;
- Régularité des joints pour faux plafonds ;
- Rectitude parfaite des arrêtes.

Toute partie présentant un défaut quelconque sera soigneusement reprise et refaite sans aucun supplément.

L'entrepreneur du présent lot doit la réalisation des semelles sur cloisons (semelles résilientes ainsi que la pose de rails plastiques pour les cloisons séparatives des pièces humides).

L'entrepreneur doit un nettoyage complet de ces gravois au suivi de l'avancement des travaux, ainsi que le nettoyage de tous supports, de toutes traces de colle, mortier, employés pour ses travaux.

**A.06 – Plans de recollement**

Les plans de recollement seront exécutés aux frais de l'entreprise et suivants les dispositions prévues au C.C.A.P (article 9.5). Ces plans seront fournis en **trois exemplaires papier + disquette au format DWG et PDF**. Ils comprendront les différents P.V des matériaux utilisés, leurs fiches techniques et d'entretien ainsi que tous les plans nécessaires à l'entretien de l'ouvrage.

**B - GENERALITES FAUX PLAFONDS****B.01 - Limites des prestations de faux plafonds**

Le présent lot comprend la réalisation des travaux suivants :

- . Toutes main d'œuvre et fournitures nécessaires au complet achèvement des travaux, y compris transport, manutention, échafaudages ;
- . La fourniture, la pose et la fixation de la totalité des plafonds et faux plafonds horizontaux ou rampants en plaques de plâtre ou panneaux de laine de roche sur ossatures métalliques, y compris parties verticales ;
- . Le calepinage et l'appareillage à soumettre à l'Architecte ;
- . Toutes les ossatures nécessaires fixées aux structures et charpentes du bâtiment, d'une tenue au feu conforme à la réglementation ;
- . La fourniture en temps utile, au lot Gros Œuvre - Démolition de toutes les pièces à incorporer au gros œuvre (taquets bois interdits) ;
- . Tous les couvre-joints, pièces de rives et d'angles nécessaires ;
- . Tous les échantillons de matériaux à présenter lors de la période de préparation ;
- . Les trous, scellements et calfeutrements nécessités par la pose de ses ouvrages ;
- . La mise immédiate hors chantier des matériaux et matériels refusés ;
- . La mise en place des séparations coupe-feu recoupant les grandes surfaces de plénum, partout où cela s'avérerait nécessaire ;
- . Vérification avant tout commencement d'exécution que les supports et les réservations sont conformes à ses besoins, et que les pièces de fixation incorporées à la maçonnerie sont correctement positionnées ; le cas échéant, il avisera le Maître d'Œuvre afin que les mesures nécessaires soient prises ;
- . Assurer la protection de ses ouvrages jusqu'à la réception du chantier.
- . L'évacuation de ses propres déchets et gravois.

**B.02 - Réglementations et Normes**

Pour l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot doit se conformer à l'ensemble des textes en vigueur à la date d'exécution des travaux et plus spécialement aux :

- . DTU 25.222 - 25.231 - 25.232 - Plafonds suspendus en plaques de plâtre ;
- . DTU et leurs additifs ;
- . Normes Françaises homologuées ou équivalentes ;
- . Décret concernant le classement des matériaux au feu ;
- . Règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les bâtiments recevant du public et en particulier les établissements de type w avec activités de type N de 5<sup>ème</sup> catégorie ;
- . Réglementation concernant l'isolation acoustique des locaux scolaires.

**B.03 - Qualité et livraison des matériaux**

Les matériaux, matériels et fournitures utilisés doivent être soumis au Maître d'Œuvre pour acceptation avant emploi. Tous travaux non conformes seront systématiquement démolis et reconstruits aux frais de l'entreprise.

**B.04 - Exécution des travaux****Maintien des ouvrages :**

L'entrepreneur du présent lot a à sa charge les moyens de manutentions, de levage et les échafaudages nécessaires à la réalisation de ses ouvrages.

La proposition de l'entreprise s'entend compris la réfection de tous les ouvrages défectueux et ce jusqu'à la réception des travaux, ainsi que la protection de ses ouvrages contre les ébranlements et chocs.

**Conditions d'exécution :**

- a. Suivant leur localisation, les faux-plafonds sont :
  - . Suspendus horizontalement sous les planchers maçonnés à l'aide de structures métalliques, avec entretoises perpendiculaires aux files porteuses, profils d'arrêt en rives fixés sur les parois périphériques ;
  - . Suspendus aux charpentes bois.
- b. L'ensemble des plafonds suspendus en dalles de laine de roche doit être parfaitement et très facilement démontable. Cette prescription nécessitera donc une adaptation spéciale pour chaque type en ce qui concerne notamment :
  - le poids de chaque élément constitutif en regard des normes EN ;
  - la fixation éventuelle des appareils d'éclairage et autres ;
  - le système de fixation de chaque élément mobile qui doit pouvoir être déverrouillé très aisément sans affecter aucune de ses qualités de solidité, résistance à l'usure et sécurité.
- c. Les plafonds suspendus communs à plusieurs locaux sont recoupés de façon à assurer un isolement acoustique au moins équivalent à celui des séparations verticales entre lesdits locaux. Les procès-verbaux justificatifs dressés par un organisme de contrôle agréé sont fournis par l'entrepreneur, leur absence met obstacle à la réception des travaux.  
Le Maître d'Œuvre se réserve le droit d'effectuer aux frais de l'entreprise des contrôles en présence de l'entrepreneur du présent lot. Au cas où les résultats ne sont pas suffisants, l'entrepreneur reprendrait à ses frais les plafonds suspendus jusqu'à l'établissement par lui-même de la preuve de conformité de l'isolement requis.

d. En ce qui concerne la réglementation de sécurité incendie les matériaux doivent répondre aux critères suivants :

- . Eléments constitutifs classement M0 ou M1 ;
- . Suspentes de fixation classement M0 ;
- . Recouvrement tous les 25 mètres par des éléments classés M0 et coupe-feu de degré 1/2 heure.

L'entrepreneur doit fournir les PV d'essais justificatifs dressés par un organisme agréé ; l'absence de ces PV met obstacle à la réception des travaux.

e. Le Maître d'Œuvre peut demander des effets de polychromie pour chaque type de plafond suspendu, l'entrepreneur doit en inclure l'incidence dans son offre de prix.

f. Les ouvrages du présent lot sont mis en œuvre après exécution des cloisons. En aucun cas, les cloisons sèches et doublages ne peuvent servir d'ancrage ou d'appui aux éléments porteurs des faux-plafonds.

*Echantillons :*

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire doit indiquer au Maître d'Œuvre les lieux de provenance de ses matériaux et, le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.

Les différents échantillons de tous les matériaux sont remis au Maître d'Œuvre et soumis à son contrôle avant le commencement des travaux.

Tous les ouvrages réalisés doivent être conformes aux normes et échantillons remis.

*Condition de réception :*

Avant réception, l'entrepreneur assure le nettoyage parfait de ses ouvrages.

Lors de la réception, les contrôles porteront sur :

- . L'aspect et la conformité aux exigences du marché ;
- . Les performances acoustiques ;
- . Les facilités de démontage ;
- . La solidité et la résistance des éléments de fixation ;
- . La qualité des finitions et la planéité des plafonds.

*Nettoyage :*

Après achèvement des travaux, les plafonds sont livrés propres sans aucune tâche, les déchets de coupe et surplus sont enlevés par les soins de l'entrepreneur du présent lot.

**B. 05 – Plans de recollement**

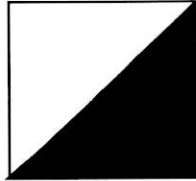
Les plans de recollement seront exécutés aux frais de l'entreprise et suivants les dispositions prévues au C.C.A.P (article 9.5).

Ces plans seront fournis en **trois exemplaires papier + disquette au format DWG et PDF**. Ils comprendront les différents P.V des matériaux utilisés, leurs fiches techniques et d'entretien ainsi que tous les plans nécessaires à l'entretien de l'ouvrage.

**CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE**  
Stade du Bosquet - 13570 Barbentane

MAITRE D'OUVRAGE : **VILLE DE BARBENTANE**  
Le Cours  
13570 - BARBENTANE

MAITRE D'ŒUVRE :



**Pascal OLIGERI - Bénédicte RIFFARD**  
**Architectes D.P.L.G.**  
223 avenue du Mont Ventoux - 84450 Jonquerettes  
1210 chemin Grange des Roues - 84700 Sorgues  
Tél : 04.90.22.45.07 / 04.90.39.03.00  
Mail : pascal.oligeri @ free.fr

BUREAU DE CONTRÔLE :

**APAVE SUD EUROPE**  
Mme Marie AURY / Port. : 06.09.82.20.65  
60 Chemin des Fontanille - Eden Village  
CS 40084 - ZA Agroparc - Bât. 3  
Tel : 04.90.31.54.10 - Fax : 04.90.31.29.05  
Mail : marie.aury @ apave.com

COORDINATEUR S.P.S.

**E.P.S.I.**  
Monsieur J. GIANCATERINA  
485 Chemin des Gallicas - 26700 Pierrelatte  
Tel : 04.75.46.02.33 - Fax : 04.75.46.02.94  
Mail : epsi @ wanadoo.fr

DOSSIER

B - 12/18

**D.C.E.**

**D.Q.E**

C.C.T.P. - D.P.G.F.

**LOT N° 04**  
**CLOISON - DOUBLAGE**  
**FAUX PLAFOND**

LE MAITRE D'ŒUVRE

LE MAITRE D'OUVRAGE

								Ech :
	DIA	FAISA.	ESQ.	A.P.S	P.C	A.P.D	D.C.E	Date : 15/04/2019

**Modifications**

Date :	Objet :

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
I	DOUBLAGE				
1.1	<p><b>Isolation thermique des parois extérieures</b>  <b>Epaisseur : 100 mm</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>  Isolation thermique avec contre-cloisons par des panneaux rigides en laine de verre revêtues d'un papier kraft formant pare-vapeur. Classement au feu : MO. Pose suivant DTU et recommandations du fabricant. Produit incombustible et non hydrophile.  . Epaisseur: 100 mm  . Résistance thermique : R = 3,15 m<sup>2</sup> KW  NOTA : les quantités données dans le cadre de décomposition des prix seront comptées pleins pour vides en compensation des traitements des embrasures de fenêtres.  <b>Localisation :</b>  <b>Contre l'ensemble des murs extérieurs de l'extension</b></p>	m2	33,50		
2.1	<p><b>Contre cloisons à parement en plaques de plâtre vissées sur une ossature métallique</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>  Contre-cloisons, à parement en plaques de plâtre vissées sur une face d'une ossature en acier galvanisé, constitué de la façon suivante :  . Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;  . Le parement sera constitué de plaques BA13 HD (parement hydrofuge au droit des locaux humides).  La mise en œuvre sera conforme au DTU ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant. Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.  Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).  Protection de la base du film plastique étanche en relevé de 0.20 m agrafé, au droit des pièces humides.  L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :  . Toutes sujétions pour habillage de portes coulissantes ;  . Tous les renforts nécessaires au droit des lavabos, sanitaires ;  . Les joints souples entre rails et structure.  Le traitement des tableaux d'ouvertures (encadrements trois faces).  NOTA : les quantités données dans le cadre de décomposition des prix seront comptées pleins pour vides en compensation des traitements des embrasures de fenêtres.  <b>Localisation :</b>  <b>Contre l'ensemble des murs extérieurs de l'extension</b></p>	m2	33,50		
3.1	<p><b>Habillage de parois verticales en plaques de plâtre</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>  L'entrepreneur aura à sa charge, l'habillage des parois intérieures en plaques de plâtre, travaux comprenant :  . Ossature métalliques constituée de rails et montants en acier galvanisé (suivant supports pose : Collée ou sur ossature bois ou métal).</p>	m2	26,30		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	<p>. Parements en plaques de plâtre BA 13 HD (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;</p> <p>La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant.</p> <p>Le prix tiendra compte :</p> <p>. De tous les accessoires nécessaires à la pose.</p> <p>. Des habillages au droit des tableaux d'ouvertures</p> <p>Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).</p> <p>Protection de la base par film plastique étanche en relevé de 0.20 m agrafé, au droit des pièces humides.</p> <p><b>Localisation :</b></p> <p><b>Sur murs mitoyens intérieurs non isolés</b></p>				
II	CLOISON				
1.II	<p><b>Cloisons à parements en plaques de plâtre vissées sur ossature en acier galvanisé</b></p> <p><i>DESCRIPTION TYPE</i></p> <p>Cloisons de distribution non porteuses, à parements en plaques de plâtre de 13 mm d'épaisseur vissées de part et d'autre d'une ossature en acier galvanisé, constituées de la façon suivante :</p> <p>. Ossature métallique constituée de rails et de montants en acier galvanisé ;</p> <p>. Chaque parement sera constitué de plaques de 13 mm d'épaisseur ;</p> <p>. Incorporation entre chaque parement d'un isolant acoustique, matelas de laine de verre</p> <p>. La mise en œuvre sera conforme au DTU ou Avis Technique propre à chaque type de cloison et aux recommandations du fabricant.</p> <p>Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.</p> <p>Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).</p> <p>Etanchéité en pied de cloison par U PVC et marouflage d'un non-tissé en fibres synthétiques dans du noir étanche, au droit des pièces humides.</p> <p>. Plaques Standard de 13 mm d'épaisseur ou similaire (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;</p> <p>. Hauteur des cloisons : sous éléments de charpente.</p> <p>L'entrepreneur devra prévoir dans son prix également :</p> <p>. Fourniture et pose de renforts nécessaires au droit des portes, appareils sanitaires, de chauffages, climatisation, ...</p> <p>. Protection des angles saillants par bande armée ou cornière renfort d'angle ;</p> <p>. Les joints souples entre rails et structure ;</p> <p>. Les joints creux (raccords maçonnerie / plaques de plâtre) ;</p> <p>. Le traitement des joints de dilatation en joints creux.</p> <p><b>Cloisons des locaux de l'extension</b></p> <p><b>Epaisseur : 98 / 62</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i></p> <p>Cloisons en plaques de plâtre, suivant généralités et description type.</p> <p>. Chaque parement sera constitué d'une plaque BA 18.</p> <p>. Plaques : Standard (parements hydrofuges au droit des locaux humides) ;</p>	m2	19,30		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
	<p>. Hauteur maximale des cloisons : Sous éléments de charpente bois</p> <p>. Isolant : panneau de laine de roche d'épaisseur 60 mm ;</p> <p>. Indice d'affaiblissement acoustique : R = 47 db(A).</p> <p>. Degré coupe-feu : 1 heure.</p> <p><b>Localisation :</b></p> <p><b>Cloisons des locaux courants de l'extension</b></p>				
III	PLAFONDS				
1.III	<p><b>Isolation thermique déroulé sur faux plafond.</b></p> <p><b>Epaisseur : 300 mm – R = 7,00</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i></p> <p>Fourniture et pose sur plafond dans combles perdus d'un isolant en laine de verre avec pare vapeur M1 sur une face.</p> <p>L'isolant mis en place devra avoir un certificat de qualification ACERMI.</p> <p>Classement au feu : MO</p> <p>Il sera prévu un grillage de maintien à l'endroit des ponts phoniques et tout le long des façades en bas des toitures pour éviter le soulèvement par le vent.</p> <p>Prévoir une lame d'air de 10 cm entre l'isolant et le plafond.</p> <p>Fixations sur fermettes par suspentes et platines en acier galvanisé.</p> <p>Produit proposé :</p> <p>Feutre bâtiment IBR des Ets SAINT GOBAIN ou similaire.</p> <p><b>Localisation :</b></p> <p><b>Sur toute l'emprise des faux plaonds de l'extension</b></p> <p><b>Plafond en plaques de plâtre sur ossature métallique</b></p> <p><i>DESCRIPTION TYPE</i></p> <p>Plafond horizontal en plaques de plâtre réalisés selon le système PLACOSTIL, à joints non apparents et parement en plaques de plâtre vissées sur une ossature en acier galvanisé, constitué de la façon suivante</p> <p>. Ossature en acier galvanisé fixée au support par l'intermédiaire de suspentes ;</p> <p>. Plaques de plâtre vissées perpendiculairement à l'ossature.</p> <p>La mise en œuvre sera conforme au DTU en vigueur ou Avis Technique propre à chaque type de plafond et aux recommandations du fabricant.</p> <p>Le prix tiendra compte de tous les accessoires nécessaires à la pose.</p> <p>Coordination avec l'électricien pour incorporation des luminaires.</p> <p>Les joints seront traités suivant la technique et avec les produits recommandés par le fabricant (bande + enduit).</p> <p>Fixations : Par suspentes fixées sous planchers ou charpente bois</p> <p>L'entrepreneur devra prévoir également dans son prix :</p> <p>. Incorporation de trappes de visites, luminaires ou autres ;</p> <p>. Recoupement des plafonds de grande surface par joints de fractionnement ;</p> <p>. Les remontées verticales pour les décrochements éventuels de niveaux de faux-plafonds ;</p> <p>. Les joints creux du type Placolistel (raccords béton / plaques de plâtre) ;</p> <p>. Il devra également les notes de calcul de l'entraxe des fourrures éditées par le fabricant.</p>	m2	49,00		



	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
2.III	<p><b>Plafond en plaques de plâtre de la buvette</b>  <b>Fixation : sous fermettes bois</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i>  Plafond horizontal en plaques de plâtre suivant généralités et description type.  Parements : Plaques BA 13 hydrofuge  Fixations : Par suspentes fixées sous fermettes.  L'entrepreneur devra également prévoir dans son prix :  . Toutes sujétions pour raccords propre et net en périphérie des plafonds ;  . Ossatures primaires éventuelles, suivant les portées ;  . Les réservations au droit des luminaires.</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Plafond au droit de la Buvette</b></p>	m2	7,30		
3.III	<p><b>Plafond en plaques de plâtre du local Ballons</b>  <b>Résistance au feu : C.F. 1h00</b>  <b>Fixation : sous charpente bois</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i>  Plafond horizontal en plaques de plâtre suivant généralités et description type.  Parements : Plaques de plâtre type PREGYPLAC BA 18 S coupe feu 1 heure.  Fixations : Par suspentes fixées sous charpente  Degré coupe-feu demandé : C.F 1 h00.  Le prix comprendra également l'ossature primaire éventuelle.</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Plafond au droit du local Ballons</b></p>	m2	5,00		
4.III	<p><b>Plafond extérieur en plaques de plâtre des coursives</b>  <b>Fixation : sous charpente bois</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i>  Plafond horizontal en plaques de plâtre hydrofuges suivant généralités et description type.  Parements : Plaques de plâtre type PREGYWAB BA 13  Fixations : Par suspentes fixées sous charpente  Le prix comprendra également l'ossature primaire éventuelle.</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Plafond extérieur sous coursive et débords de toit de la terrasse</b></p> <p><b>Plafond en dalles autoportantes sur ossature métallique</b></p> <p><i>DESCRIPTION TYPE</i>  Fourniture et pose de plafonds suspendus en dalles autoportantes posées sur profilés métalliques apparents, constitués de la façon suivante :  . Ossature métallique suspendue en profilés en T ;  . Dalles autoportantes posées sur profilés en T  Couleur de l'ossature et des dalles au choix de l'Architecte, dans la gamme du fabricant.</p> <p><b>Mise en œuvre :</b>  La mise en œuvre s'effectue sur profilés apparents, conformément aux prescriptions du DTU en vigueur ou Avis Technique et aux recommandations du fabricant.</p>	m2	18,70		

	Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
5.III	<p>Fixation : Par suspentes fixées sous fermettes bois.            Coordination avec l'électricien pour incorporation des luminaires.            Protection jusqu'à la réception et nettoyage final à la charge du présent corps d'état.            Le prix comprendra également :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Tous les accessoires nécessaires à la pose ;</li> <li>. Incorporation de trappes de visites, luminaires, et autres ;</li> <li>. Recoupement des plafonds de grande surface par joints de fractionnement ;</li> <li>. Cornières de rives en périphérie des surfaces pour chaque type de plafonds ;</li> <li>. Le traitement des rives, des parties adjacentes et retombées en plaques de plâtre y compris traitement des joints par bande + enduit.</li> <li>. Peinture sur bords des dalles coupées.</li> </ul> <p><b>Plafonds au droit des bureaux</b>  <b>Modèle : GYPTONE QUATTRO</b>  <b>Fixation : sous fermettes bois</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i>            Plafond en dalles de plaques de plâtre, suivant généralités et description type.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Ossature métallique semi-apparente (T15 en aluminium) ;</li> <li>. Dalles en plaques de plâtre pleines ou perforées (calepinage au choix de</li> <li>. Papier acoustique en sous-face pour absorption des fréquences aiguës et étanchéité aux particules de poussière.</li> <li>. Les bords des dalles sont feuillures à chants biseautés ;</li> <li>. Dimensions des dalles : 600 x 600 x 12.5 cm ;</li> <li>. Classement au feu : M1 (PV du CTSTB).</li> </ul> <p><b>Fixation :</b>            Par suspentes fixées sous fermettes bois.</p> <p><b>Produit proposé :</b>            Gamme GYPTONE ACTIV AIR QUATTRO 20 des Ets PLACOPLATRE ou similaire.            Le prix comprendra également les réservations au droit des luminaires.</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Plafond des bureaux de l'extension</b></p>	m2	41,70		
IV	DIVERS				
1.IV	<p><b>Gaine techniques en plaques de plâtre</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>            Gains techniques en plaques de plâtre type BA 13 vissés sur ossature métallique avec isolant en laine minérale.            Résistance au feu : C.F. 1/2h00</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Gaine technique au droit de la douche du vestiaire arbitre</b></p>	m2	1,50		
2.IV	<p><b>Pose et scellement de menuiseries sur cloisons et plafonds</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>            Pose et scellement de menuiseries intérieures au droit des cloisons ou plafonds.            Dans ce poste sont prévus les modèles de menuiseries suivants : blocs-portes avec huisserie bois ou métallique, trappes en plafond et autres.</p>				

Désignation - TRANCHE FERME	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
<p>Les menuiseries seront livrées à pied œuvre par le menuisier, répertoriées, avec une couche d'impression, des barres d'écartement et des pattes de scellement. Les trous en pied des huisseries, dans le dallage, seront dus par le présent lot. Sera également dû un joint acrylique en périphérie des huisseries sur les deux faces.</p> <p>La dépose des barres d'écartement sera due par le présent lot.</p> <p>Tous les frais dus à une pose non conforme et refusée serait à la charge du présent lot.</p> <p><b>Localisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Pose de porte dans extension et existant</li> <li>. Pose de trappe en plafonds ou sur gaines techniques</li> </ul>	<p>U</p> <p>U</p> <p>Ens.</p>	<p>4,00</p> <p>5,00</p> <p>1,00</p>		
<p>3.IV Aide aux autres corps d'état</p> <p><b>DESCRIPTION</b></p> <p>L'entrepreneur du présent lot devra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. Les renforts nécessaires dans les cloisons pour la fixation d'éléments lourds demandés par les autres corps d'état (appareils sanitaires, portes, ...);</li> <li>. Les découpes et réservations dans les cloisons au droit des grilles et bouches de ventilation;</li> <li>. Les renforts nécessaires dans les plafonds pour la fixation des appareils électriques ou de ventilation lourds;</li> <li>. Les découpes dans les plafonds pour l'encastrement des luminaires, trappes, conduits VMC et grilles diverses, ainsi que les renforts nécessaires;</li> <li>. Toutes les réservations demandées par les autres corps d'état pour le passage des gaines, canalisations, tuyaux, ainsi que le rebouchage après pose;</li> </ul> <p>Nota : Toutes ces prestations seront dues par l'entrepreneur dans la mesure où tous les autres corps d'état auront fourni tous les plans et éléments nécessaire avant l'exécution des travaux.</p>				

**MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE FERME :**

**T.V.A. 20 % :**

**MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE FERME :**

**Nota :** Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation. S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.

	Désignation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
I	TRAVAUX SUR BATIMENT EXISTANT				
1.1	<p><b>Cloisons des locaux du vestiaire Arbitre</b>  <b>Epaisseur : 98 / 62</b></p> <p><i>PARTICULARITES</i>            Cloisons en plaques de plâtre, suivant généralités et description type.            . Chaque parement sera constitué d'une plaque BA 18 ;            . Plaques : Hydrofuge ;            . Hauteur maximale des cloisons : Sous éléments de charpente bois ;            . Isolant : panneau de laine de roche d'épaisseur 60 mm ;            . Indice d'affaiblissement acoustique : R = 47 db(A) ;            . Degré coupe-feu : 1 heure.            . Raccord soigné sur cloisons existantes.</p> <p><i>Localisation :</i>  <b>Cloisons de la douche et du vestiaire Arbitre</b></p>	m2	12,30		
2.1	<p><b>Rebouchage d'ouverture dans cloisons existantes</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>            L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge le rebouchage des ouvertures non conservées dans les cloisons ou murs existants, travaux comprenant :            . Rebouchage de l'ouverture existante avec un matériau compatible avec la cloison existante (plaques de plâtre sur ossature métallique, briques creuses, carreaux de plâtre ou autres) ;            . Liaisons et encrages avec les maçonneries existantes ;            . Parement hydrofuge ou enduit ou matériaux insensible à l'eau, au droit des locaux humides.            . Raccord d'enduit en périphérie ;            . Ratissage ou enduit de finition selon matériaux mis en œuvre sur les 2 faces et le tableaux apparents.</p> <p><i>Localisation :</i>            . <b>Rebouchage de l'ancienne porte d'accès au local rangement situé près de l'ancien bureau - Dim : 0,80 m x 2,10ht.</b>            . <b>Rebouchage de l'ancienne porte au droit de la douche du local arbitre - Dim : 0,80 m x 2,10ht.</b></p>	Ens.	1,00		
3.1	<p><b>Remplacement des plafonds en plaques de platre du bâtiment existant</b></p> <p><i>DESCRIPTION</i>            Dépose soignée des plafonds BA13 existants, travaux comprenant :            . Découpe au droit des cloisons existantes enduites,            . Dépose des plaques de plâtre y compris l'isolant, les ossatures étant conservées ;            . Evacuation des gravois à la décharge publique;            . Révision de l'ossature après dépose, avec si nécessaire renforcement et/ou rajout d'une ossature pour permettre le plaquage pièce par pièce ;            . Plaquage avec BA13 HYDROFUGE y compris les jonctions soignées au droit des cloisons existantes enduites par joint mastic.            . Le rebouchage des trous et les divers raccords d'enduits aux droits des ouvrages conservés.            Le prix comprendra également l'encoffrement en plaques de plâtre des tuyaux du réseau d'eau cheminant en plafonds des dégagements.</p>	m2	179,40		

	Désignation - TRANCHE CONDITIONNELLE	Uté.	Qté	P.U Euros	P.T Euros
4.I	<p><b>Localisation :</b>  <b>Dans bâtiment existant sur toute l'emprise des faux plafonds de tous les locaux y compris douche vestiaire Arbitre, du bâtiment existant</b></p> <p><b>Isolation thermique soufflée sur faux plafond.</b>  <b>Epaisseur : 275 mm - R = 6,00</b></p> <p><b>DESCRIPTION</b>                      Fourniture et pose sur plafond dans combles perdus d'un isolant en laine de verre soufflée.                      L'isolant mis en place devra avoir un certificat de qualification ACERMI.                      . Classement au feu : MO                      . Epaisseur d'application : 275 mm - R = 6                      . Densité volumétrique : 12 Kg/m2                      Le prix comprendra également :                      . Repère des réseaux dans comble (réseaux électriques, boîtiers de dérivation, chemins de câbles, réseau chauffage, eau, ...);                      . Pige de contrôle de hauteur d'isolant ;                      . Mise en œuvre sous avis technique.</p> <p><b>Localisation :</b>  <b>Dans comble perdu du bâtiment existant sur toute l'emprise des faux plafonds de tous les locaux</b></p>	m2	179,40		

**MONTANT TOTAL H.T. - TRANCHE CONDITIONNELLE :**

**T.V.A. 20 % :**

**T.V.A. 5,5 % :**

**MONTANT TOTAL T.T.C. - TRANCHE CONDITIONNELLE :**

**Nota :** Le présent cadre de détail quantitatif étant communiqué à titre indicatif, il importe que l'entrepreneur en vérifie les quantités et la désignation.

S'il ne formule aucune observation avant la remise de son offre, l'entrepreneur sera réputé avoir jugé les quantités suffisantes pour l'exécution complète et entière des ouvrages à réaliser et aucune réclamation postérieure ne sera prise en considération.